

Initiatives ministérielles

[Français]

La présidente: L'honorable député veut prendre la parole sur l'article 2?

Je voulais simplement m'assurer que les députés étaient bien au courant de la motion qui a été proposée plus tôt aujourd'hui, motion qui fait en sorte que des amendements peuvent être déposés. Si on veut être au courant de ce que disent ces amendements, il faudra peut-être, à un moment donné, suspendre le débat sur l'article 2 et passer à d'autres articles.

Toutefois, mon but n'est pas de dire quoi faire aux députés, mais seulement de leur rafraîchir la mémoire afin de leur faciliter la vie un peu plus tard.

L'honorable député de Laval-Est a la parole.

M. Gauthier: J'invoque le Règlement, madame la Présidente.

La présidente: J'accorde la parole à l'honorable député d'Ottawa—Vanier sur un rappel au Règlement.

M. Gauthier: Madame la Présidente, vous venez de soulever deux points importants. Je ne veux d'aucune façon m'ingérer dans le droit de parole du député, mais je pense qu'il y a une pratique courante pour les comités pléniers qu'il faudrait peut-être mettre en pratique—je m'excuse d'utiliser le même mot deux fois—afin également de permettre à tous les députés de cette Chambre qui ont des amendements de les déposer avant l'heure du souper pour qu'on puisse tous les voir, les comprendre et prendre une décision individuelle sur chacune de ces modifications-là.

• (1740)

L'autre point, c'est que j'ai remarqué que depuis ce matin, à chaque fois qu'un intervenant ou un député a la parole, le président du Conseil du Trésor, en réponse, utilise les 20 minutes, parfois les 15 minutes, pour faire un débat et je pense que c'est contraire au Règlement.

Des voix: Oh! Oh!

M. Gauthier: Écoutez, là. C'est contraire à la pratique habituelle en comité plénier. Regardez le Règlement, vous allez voir que le député a 20 minutes et que dans ces 20 minutes, le ministre qui répond doit être inclus. Et ce qui s'est passé aujourd'hui, jusqu'à maintenant, c'est que chaque fois qu'un député a parlé, le ministre a répondu avec presque autant de temps que le député. Cela veut dire que moins d'entre nous vont pouvoir parler. Cela veut dire que moins de députés vont pouvoir participer au débat. Cela veut dire que le ministre devra répondre dans les contraintes des 20 minutes, comme on le faisait autrefois.

La présidente: Je suis d'accord avec l'honorable député jusqu'à un certain point. D'un autre côté, je pense que le député qui a la parole, si cette personne veut poser des

questions, cette personne doit prendre en ligne de compte un temps raisonnable pour permettre au ministre de répondre à la question ou aux questions qui sont posées. Je veux bien comprendre l'honorable député d'Ottawa—Vanier, mais si un député parle pendant 19 minutes, pose 11 questions d'affilée, je pense que personne ne peut s'attendre que le ministre réponde à 11 questions en une minute.

Alors, je pense qu'il s'agit d'une question de bonne entente pour tout le monde et je rappelle à nouveau cette motion qui a été acceptée cet après-midi, que tout amendement qui aura été déposé au Bureau avant 21 heures ce soir, sera considéré comme proposé et, sans débat supplémentaire, sera mis aux voix à 22 heures. Donc, certaines personnes voudront peut-être s'informer des amendements et la seule raison pour laquelle je faisais la suggestion que nous passions peut-être à d'autres articles, c'était pour permettre aux députés qui avaient déposé des amendements, au cours de leur intervention, de nous en donner le contenu.

Nous reprenons toujours sur l'article 2. La parole est à l'honorable député de Laval-Est.

M. Vincent Della Noce (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État du Canada et du ministre du Multiculturalisme et de la Citoyenneté): Madame la Présidente, j'apprécie tous les conseils qui nous sont donnés ici aujourd'hui. Même si le député d'Ottawa—Vanier a quand même une grande expérience, j'ai beaucoup de respect pour lui, mais le débat s'est quand même fait aujourd'hui sur des choses dont les gens veulent parler, comme de leur comté et des travailleurs qu'ils représentent.

Je dois débiter, madame la Présidente, en disant que les fonctionnaires ne se limitent pas à Ottawa. J'ai entendu de l'autre côté des gens qui ont parlé aujourd'hui, qui sont intervenus, qui sont des députés d'Ottawa. C'est bien beau cela, mais il ne doit pas y avoir des fonctionnaires seulement qu'à Ottawa. Il doit y en avoir à Laval, il doit y en avoir en Abitibi, il doit y en avoir à Rivière-du-Loup, il doit y en avoir à Montréal.

Alors, j'ai trouvé cela un peu étonnant de voir à quel point ces gens-là ont des choses à dire. Alors, moi je représente la ville de Laval et dans Laval il y a beaucoup de fonctionnaires. Je dois vous dire qu'il y a cinq prisons dans mon comté. Dans ces cinq prisons, il y a beaucoup de fonctionnaires. Ces gens-là aussi sont des travailleurs qui, à mon avis, font un excellent travail, mais qui sont très malheureux d'être à zéro. La seule chose que je peux dire à ces gens-là qui nous écoutent et qui vont me lire, c'est que moi aussi j'ai zéro. Alors on est dans le même bateau. Alors les choses qui ont été dites par plusieurs ne sont pas vraies, et je vois la députée qui se lève, cela la fait sourire. Elle était la première à lancer. . . Et j'écoutais